

17 mars
1580.

CCCCLXII.

Villiers ¹⁾ *au prince d'Orange.*

Anvers. 17 mars 1580.

Par ses lettres du 12 à la princesse, le prince lui a fait demander, ainsi qu'à Marnix, son avis sur deux points, le traitement des catholiques et la négociation avec le duc d'Anjou. Quant au premier il croit qu'il est licite de réprimer les menées des catholiques, donc il déconseille au prince de s'opposer à ce qui s'est fait et se fait contre eux en Flandre, à Utrecht, en Hollande et autre part. Quant au second, il oppose son sentiment aux arguments de ceux qui ne trouvent pas permis de s'allier avec des catholiques pour la préservation de la liberté et de la religion. Nouvelles ²⁾.

Publié: Van de Spiegel, Bundel van Onuitgegeven Stukken, t. II, p. 262 et Groen van Prinsterer, Archives de la maison d'Orange, t. VII, p. 262.

1) Pierre l'Oiseleur, seigneur de Villiers, le prédicateur bien connu du prince d'Orange.

2) Cette lettre étant assez connue et publiée deux fois, nous ne croyons pas nécessaire de nous y arrêter. Les arguments en faveur de mesures répressives contre les catholiques nous paraissent plus intéressants que les autres. Le traitement injuste des catholiques, lesquels pour la plupart n'avaient pas donné matière à soupçon, aliéna certainement beaucoup d'entre eux qui autrement seraient restés patriotes, et fit ainsi beaucoup de mal à la cause des Pays-Bas. Mais il n'y avait que très peu de gens qui professaient la même tolérance que le prince. Même ceux qui, comme Marnix et Villiers, fondaient leur espérance sur l'alliance avec la France, ne pouvaient comprendre qu'un catholique n'était pas nécessairement un ennemi qu'on avait toujours raison de regarder comme suspect. La trahison de Renneberg, laquelle en toute apparence était pour les trois quarts la suite des menées des calvinistes, les confirmait dans leur opinion.
